MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

PROCESSUS CESP

Agence de Services et de Paiement

Créer un compte Profil

Depuis le portail, le **candidat** effectue une demande, valide son e-mail, puis crée un mot de passe personnel.

0*

1* Transmettre sa candidature

Le **candidat** saisit les informations : état civil, adresse, niveau d'études, souhait d'installation, situation personnelle et coordonnées bancaires.

2 Valider la demande

En cours

L'ARS ou l'UFR contrôle le dossier (demande et pièces justificatives)

3 Saisir le classement

En attente de commission

L'ARS ou l'UFR renseigne le résultat de chaque commission.

4* Valider le classement

En attente d'instruction

Validation définitive par la **DR ASP**

5 Instruire les dossiers

En instruction

Après la parution de l'arrêté, la **DR ASP** instruit et envoie les contrats

6* Signer le CESP

En attente de signature par le stagiaire

Depuis le portail, le **candidat** déclare sont contrat comme conforme

7* Contre Signer

La **DR ASP** contre-signe pour permettre le paiement du dossier

En attente de prise en charge

Paiements

Pris en charge

8 Déclarer des événements

Pris en charge

L'ARS, l'UFR ou la DR saisit les éléments nécessaires au suivi du dossier

9 Déclarer le diplôme

Pris en charge

L'ARS ou l'UFR renseigne la date d'obtention du diplôme pour stopper les paiements

10 Déclarer l'installation

Paiement terminé – Diplômé

L'ARS déclare l'installation pour démarrer l'engagement des bénéficiaire CESP

Suivi de l'engagement

Installé - Engagé

Actions du candidat dans PROFIL

Actions des gestionnaires (UFR, ARS, ASP) dans DEFI

Etat du dossier dans DEFI

**Afin de suivre l'avancement de son dossier, le demandeur reçoit a minima un courriel aux étapes 0, 1, 4, 6 et 7*